

Date de convocation  
le 06/12/2021

<p style="text-align: center;"><b>SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2021</b></p>
--

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSÉ, D PIERRU, B PENELLE,, A CALIPPE, J MELLIER, S SABLON, L DUHAMEL, M BOUTILLIER, MA LALOUX, S MOITRELLE, G SABRAS, JB MABILLE (arrivé à 20h45).

**ABSENTS** :, S CANDAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marc-André LALOUX

### **I – COMPTE RENDU DU 18 OCTOBRE 2021**

Mme Pierru fait deux remarques sur le compte-rendu précédent.

*Concernant le vote de l'éclairage public*

- Il est écrit « Le conseil vote à la majorité avec l'abstention. Une délibération sera prise. ».
- Il faut lire « Le conseil vote à la majorité avec une abstention. Une délibération sera prise. ».

*Concernant les bons de Noël*

- Il est écrit « Mr Penelle informe que le CCAS a refusé de prendre en charge les bons de Noël. Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de les prendre en charge cette année. »
  - Il faut lire « Mr Penelle informe que le CCAS a refusé de prendre en charge les bons de Noël. Par conséquent, c'est la commune qui continue à les prendre en charge.
- Le conseil accepte la modification.

### **II – EGLISE HUCHENNEVILLE**

Mr Laloux expose au conseil, à l'aide d'un diaporama, le rapport de Mr Brassart, architecte du patrimoine, qui traite de l'état actuel de l'église, des travaux à entreprendre et des subventions à solliciter. Dans la genèse de ce projet, deux possibilités avaient été envisagées et présentées lors de précédentes réunions de conseil par monsieur le Maire.

**Option 1** : Se tenir uniquement à la réalisation de travaux d'urgence pour un montant de 55 145€ . Enveloppe votée le 21 février dans le budget 2021.

Mais pour la région, cette partie traitement de l'urgence n'est pas recevable donc perte de 50% des subventions.

**Option 2** : faire l'ensemble des travaux sur une estimation de moins de 150 000€. non retenu le 12 avril par le conseil.

-La validation définitive étant conditionnée à l'obtention d'au moins 80%, de subventions pour continuer le dossier.

La Région n'était pas favorable à ce projet trop restrictif en terme de restauration selon elle.

**Nouvelle proposition suite au rapport de l'architecte du patrimoine monsieur BRASSART et à la visite sur le site de monsieur COIPEL et monsieur MINELLE, chargés de mission respectivement à la Région et au Département.**

A l'heure actuelle, seule la rénovation complètes des extérieurs estimée 247 000 euros est soutenue par la région 50% et le département 30%

A laquelle, nous pourrions rajouter un pourcentage DETR allant jusqu'à 20% permettant d'avoir une enveloppe réduite en terme de reste à charge pour la commune.

La dépense des travaux avoisinerait alors les 50000 euros lissés sur 3 années.

**Pour rappel**, la prestation d'étude de l'architecte pour un montant de 7200 euros était incluse dans la ligne budgétaire.

**Monsieur le Maire a fait une demande à la région pour obtenir une subvention sur cette facture. Nous avons un accord de 80% sur le HT soit 4800 euros.**

Après discussion, le conseil vote et accepte à l'unanimité la dernière proposition, c'est-à-dire à la rénovation complète de l'église d'Huchenneville sous condition de l'obtention des 80% de subventions.

### **III – AMENAGEMENT HYDRAULIQUES**

Mr Hazard explique au conseil les différents aménagements d'hydrauliques douces à l'aide d'un schéma. Ces derniers sont en cours sur Villers Sur Mareuil et sur Inval pour lutter contre les ruissellements et les inondations.

Dans ce contexte, Mr le Maire de Mareuil-Caubert a envoyé une lettre au Maire d'Huchenneville lui demandant une participation financière pour le curage du bassin de rétention implanté sur Mareuil -Caubert qui reçoit entre autres les eaux d'Huchenneville.

Le conseil vote et refuse à l'unanimité de participer à cette dépense pour le motif que la commune d'Huchenneville n'est pas la seule à envoyer les eaux de ruissellement sur Mareuil Caubert et qu'il faut prendre également en compte les communes situées en amont c'est à dire, Bray les Mareuil, Bailleul et Huppy. Un courrier sera adressé au Maire de Mareuil-Caubert.

### **IV – LOGEMENTS COMMUNAUX HUCHENNEVILLE ET CAUMONT**

#### **1/ Logement Huchenneville**

Mme Pierru explique au Conseil que les travaux de couverture et de travaux intérieurs de peinture doivent être réalisés à l'étage du logement 7 rue grenier car il y a des problèmes d'humidité suite à de l'infiltration d'eau.

Concernant la location, le logement est actuellement vacant. Mme Pierru explique que nous avons la possibilité de le louer à une infirmière qui s'installe sur la commune le temps que les travaux se fassent à l'étage et le temps aussi que l'infirmière obtienne son permis de construire pour son cabinet d'infirmière à Limercourt. Le loyer serait de 300€ par mois.

Le conseil vote et accepte à l'unanimité premièrement de louer à une infirmière le logement pour un montant de 300 euros pour une durée maximum de 3 mois et deuxièmement d'effectuer les travaux de restauration pour un montant 4716 euros TTC afin qu'il soit loué ensuite au tarif en vigueur.

#### **2/ Logement Caumont**

Mr Hazard explique qu'il y a un problème d'infiltration d'eau dans l'isolation extérieure. Les tôles en bac acier ne dépassent pas suffisamment du toit. Par conséquent, les eaux pluviales finissent par humidifier l'intérieur du logement.

Un devis pour refaire entièrement la couverture avec isolation a été demandé. Des aides seraient possibles. DETR jusque 40 %.

Le conseil demande à Mr le Maire de reprendre contact avec l'artisan couvreur qui a posé la couverture pour essayer de régler ce problème.

D'autre part, concernant le mode de chauffage de ces différents logements communaux, il faudrait envisager de trouver un nouveau mode d'énergie plus vertueux car les chaudières au fuel et au gaz sont à bannir.

Le conseil demande à Mr le Maire d'envisager cette problématique afin de permettre aussi aux locataires de faire des économies d'énergie.

## **V – DECISIONS MODIFICATIVES**

Mme Pierru explique qu'il manque de l'argent dans certains chapitres pour terminer l'année car il y a eu des dépenses imprévues au budget.

D'abord, pour le chapitre de paie (011), il manque 3800€ pour terminer l'année.

Mme Pierru propose qu'on prenne de l'argent au compte 64451 Compensations territoriales pour le mettre au 6488 autres charges de personnel.

De plus pour le chapitre emprunt (16), il manque 3000€ pour terminer l'année.

Mme Pierru propose qu'on prenne de l'argent au compte 2152 installations de voirie pour le mettre au 1641 emprunt.

Le conseil vote et accepte à l'unanimité de prendre les décisions modificatives comptables.

## **VI – CORRESPONDANT DEFENSE**

Mr le Maire explique la fonction du correspondant défense. Il a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Le conseil propose de nommer Mr Le Maire, correspondant défense de la commune.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### 1/ Conciliateur

Mr Hazard informe que le conciliateur a démissionné, un nouveau conciliateur va être nommé prochainement.

### 2/ Recensement de la population

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit organiser le recensement de la population en 2022 du 20 janvier au 19 Février 2022. Mme Albane Carpentier, la secrétaire de Mairie est nommée coordinatrice communale. Pour l'aider dans cette tâche deux agents recenseurs sont à recruter. Seuls, deux candidats ont répondu. Il s'agit d'Emeline BOUCHER et de Dominique RENAUX. Le conseil vote et accepte à l'unanimité la désignation de ces deux personnes, une délibération sera prise.

### 3/ Tracteur

Mr Laloux explique que la commune a reçu une offre pour le tracteur à 4820€. La

commission a accepté cette offre. Mr Laloux est chargé d'effectuer les démarches pour la vente du tracteur.

#### 4/ Salle polyvalente

Mme Boutillier demande si une table à langer pourrait être achetée et mise à la disposition des parents à la salle polyvalente.

Le conseil vote et accepte l'achat d'une table à langer.

#### 5/ Cambriolages

Mr Dufossé informe que des cambriolages ont eu lieu sur Villers sur Mareuil ces derniers temps. Mr Dufossé demande s'il ne serait pas opportun d'investir dans des caméras de vidéo-surveillance puisque des aides existent au niveau de FDE 80.

#### 6/ Le Vitesse

Problèmes récurrents au niveau de chaque hameau de la commune. Des rappels seront faits à la population et des panneaux de rappel seront installés aux points les plus critiques.

#### 7/ Bons de Noël

Les bons de Noël ainsi que les friandises seront distribués le 19 décembre 2021 après midi à la salle polyvalente par le père Noël en personne. Un avis à la population sera distribué en précisant les horaires pour chaque hameau. Cela concerne les enfants âgés de 0 à 11 ans.

#### 8/ Dératisation

Un agent communal a suivi une formation complémentaire « manipulation produits dangereux » mais elle ne permet pas, contrairement à ce que l'on pensait, de se rendre chez un particulier pour traiter les rongeurs.

Nous allons certainement envisager, pour traiter globalement cette problématique, de faire appel à une société spécialisée.

Séance levée à 22h00.